

# Les taux des taxes locales n'augmenteront pas cette année

Jeudi soir, le conseil municipal a examiné dans le détail les quelque vingt-six points de l'ordre du jour.

Les comptes administratifs et de gestion 2014 du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement n'ont pas provoqué de débat. Pour ce dernier, le prévisionnel 2015 indique quelque 482544 euros en investissement et 361931 euros pour la section d'exploitation.

Egalement voté à l'unanimité, le budget primitif 2015 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2879810 euros pour la section de fonctionnement et à 1122058 euros au titre de l'investissement.

L'adoption du point 15 de l'ordre du jour ravira les Roquiers, puisque l'assemblée a, une fois encore, entériné le maintien des taux d'imposition des quatre taxes directes locales<sup>(1)</sup>.

Autres délibérations également ap-



**Le conseil municipal s'est tenu dans une ambiance studieuse.**

(Photo J. H.)

prouvées : l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 10000 euros au centre communal d'action sociale (CCAS) et les demandes d'aide financière adressées au conseil régional (25800 euros) et au centre national pour le développement du sport (10320 euros) en vue de créer une

salle multisports pour les jeunes. Enfin, 42600 euros de subventions seront alloués cette année à vingt-sept associations locales.

**J. H.**

1. Taxe d'habitation : 19,96 %. Taxe foncière (bâti et non bâti) : 18,68 % et 61,15 %. Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 33,33 %.